

Multiculturalisme

M. Yewchuk: J'en conviens.

M. Prud'homme: En guise de conclusion, je veux dire ceci. J'espère qu'à l'avenir, des politiciens de tous les partis tenteront d'expliquer l'histoire du Canada et ce que nous entendons par la reconnaissance de deux langues officielles. Il sera alors beaucoup plus facile de faire comprendre à la population pourquoi l'ukrainien n'est pas une des langues officielles, même si dans une région donnée les Ukrainiens puissent former 40 p. 100 de la population tandis que les Canadiens français n'en représentent que 1 p. 100. Le jour où les politiciens commenceront à comprendre l'histoire de notre pays et à l'expliquer dans les diverses régions du Canada, le Canada sera vraiment bilingue ainsi que fortement multi-culturel.

Des voix: Bravo!

M. Jake Epp (Provencher): Monsieur l'Orateur, en parlant en faveur de la motion à l'étude, je voudrais faire part au ministre chargé du multiculturalisme de certaines de mes vues et suggestions. J'espère qu'elles seront d'inspiration positive.

En premier lieu, toutefois, je dois commenter certaines des déclarations que le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) vient de faire. C'est précisément ce genre de menace voilée qu'il vient de formuler à propos de l'Ouest du Canada, où il a donné l'impression que des gens sont élus pour des motifs sectaires, qui ne devrait avoir aucune place à la Chambre, ni au Canada.

[Français]

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): L'honorable député pose-t-il la question de privilège?

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Oui, monsieur le président. J'ai pris énormément de précautions pour ne pas tomber dans le piège dans lequel l'honorable député voudrait bien me voir tomber maintenant. Je n'ai jamais dit ce que l'honorable député dit actuellement, et l'honorable député n'a pas le droit de me prêter de telles intentions. J'ai parlé en général. Je n'ai fait preuve d'aucune «partisanerie» politique, et j'estime que l'honorable député engage le débat sur un ton qui est vraiment malheureux, parce que telles n'étaient vraiment pas mes intentions et si c'est ce que l'honorable député a compris, eh bien, je crois qu'il m'a mal compris.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): A l'ordre. Je regrette, mais il s'agit plutôt d'un débat que l'honorable député veut amorcer.

[Traduction]

M. Epp: Merci monsieur l'Orateur. Comme je le disais tantôt, je crois que l'insinuation a été faite et je ne pense pas qu'elle ait sa place dans une discussion sur le bilinguisme ou le multiculturalisme comme celle d'aujourd'hui.

Comme schéma général des idées que je voudrais exposer au ministre, je veux d'abord préciser que le bilinguisme et le biculturalisme est une réalité historique au Canada. C'est aussi une réalité constitutionnelle. Je conviens avec les autres orateurs que pendant trop longtemps nous avons rendu un hommage peu sincère à la cause de la langue française. J'admets sans restriction que les Cana-

[M. Prud'homme.]

diens francophones ont le droit d'attendre du gouvernement fédéral des services dans leur langue maternelle. En somme, le multiculturalisme n'est pas une exception à la politique officielle sur le bilinguisme et le biculturalisme. Je ne pense pas que le multiculturalisme soit un élément de division. Il n'infirmes ni le bilinguisme ni le biculturalisme. Mais je crois que par le passé, surtout entre les années 1968 et 1971, le gouvernement a donné l'impression à bien des Canadiens d'autres origines ethniques que le multiculturalisme devait prendre moins d'importance afin que le bilinguisme et le biculturalisme puissent survivre. Il saute aux yeux à beaucoup de petits groupes ethniques que si le multiculturalisme s'est estompé et n'a été reconnu que pour la forme, il y a eu très peu de politique constructive au cours de ces années.

● (1740)

Les groupes ethniques et multiculturels ont apporté diverses contributions au Canada mais je ne m'étendrai pas là-dessus. La société canadienne est pluraliste mais avant tout nous ne devons pas être des Canadiens à rallonge. Il n'est pas question de dire qu'un Canadien anglophone ou francophone est meilleur qu'un autre Canadien; nous sommes tous Canadiens et c'est là-dessus qu'il faut insister. Chaque député devrait se faire un devoir d'apporter ce message aux citoyens de leurs circonscriptions. Le Canada ne peut entretenir de division fondée sur la nationalité et l'origine ethnique. J'invite les députés des deux côtés de la Chambre à ne pas l'oublier. Je ne disconviens pas avec le ministre que le multiculturalisme comme tel ait été reconnu, et je m'en réjouis et l'en félicite. Mais nous devons admettre que le prétendu tiers groupe—une expression que je trouve aussi difficile à saisir—avait des antécédents qui, lorsque ses membres sont venus au Canada, ont dû être sinon désavoués, du moins atténués, compte tenu de l'importance que ces membres auraient aimé leurs donner.

Aujourd'hui, nous voyons nos jeunes qui sont d'ascendance ni française ni britannique nous demander d'identifier nettement leurs antécédents culturels d'autrefois. L'on a dit que celui qui oublie les leçons du passé n'a pas le droit de regarder vers l'avenir, et je crois que le multiculturalisme démontre que le retour sur le passé est une idée valable. Le Canada a été le refuge de bien des gens. Ce pays a accueilli ceux qui n'appartenaient pas aux deux plus grands groupes ethniques du Canada, et je pense qu'ils ont apporté une contribution positive et ajouté aussi à l'apport du Canada sur la scène internationale.

Une politique multiculturelle peut tomber dans le piège du sectarisme. On a beaucoup parlé aujourd'hui des anciens premiers ministres libéraux qui ont reconnu ce fait, lorsqu'ils ont introduit le multiculturalisme dans la politique gouvernementale. Je ne veux pas contester ce fait, mais je voudrais mentionner l'apport et le leadership en cette matière du gouvernement dirigé par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). A titre d'habitant de l'Ouest, je puis dire que les groupes multiculturels ont reconnu dans la personne du très honorable député celui qui, à son tour, a reconnu leur apport à la vie canadienne, et son caractère positif. Ce n'était pas simplement une question de porter un montant de 3 millions de dollars à 10 millions et de déclarer: «Je vous ai maintenant reconnus de même que votre apport.»